



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MERCIER

RÈGLEMENT NUMÉRO : 2022-1009-06

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE 2022-1009 AFIN DE REMPLACER LA GRILLE DES
SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE C05-469

CONSIDÉRANT l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A19.1) ;

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné le 10 octobre 2023;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 10 octobre 2023;

CONSIDÉRANT la consultation publique du 7 novembre;

EN CONSÉQUENCE, il est ordonné et statué par règlement de ce Conseil ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : La grille des spécifications de la zone C05-469 de l'« Annexe B » de ce règlement est remplacée par celle jointe à l'« Annexe A » du présent règlement.

ARTICLE 3 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(S)Lise Michaud
Lise Michaud, mairesse

(s)Denis Ferland
Denis Ferland, greffier

COPIE VIDIMÉE
CE 15 novembre 2023


Denis Ferland, Greffier

